



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-10**

---

**Adoption du règlement numéro 2022-10 déterminant les modalités  
d'affichage des avis publics**

---

**Avis public** est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

**QUE** le règlement numéro 2022-10 déterminant les modalités d'affichage des avis publics été adopté lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption.

**DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022.**

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 8 heures et 17 heures, 21<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière